

COMMUNE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :
BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT S.A.
Rue des Frères Wright 8,
6041 GOSSELIES

PERSONNE DE CONTACT :
Philippe VERDONCK - CEO
Courriel : DL_permis@charleroi-airport.com

OBJET :
Réunion d'information préalable quant au renouvellement du permis unique de BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT S.A.

LIEU D'IMPLANTATION :
Rue des Frères Wright 8,
6041 GOSSELIES

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, Brussels South Charleroi Airport vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mardi 12 décembre 2023 à 18h

À HOTEL VAN DER VALK CHARLEROI AIRPORT
Chaussée de Courcelles 115,
6041 GOSSELIES

Les 9 communes suivantes, à savoir Anderlues, Binche, Sombreffe, Charleroi, Courcelles, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Les Bons Villers, Chapelle-lez-Herlaimont, ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, jusqu'au 08 janvier 2024, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse : SOIT en les envoyant au Collège communal de la Ville de Charleroi - Service du Permis d'Environnement - Place Vauban à 6000 Charleroi.

SOIT en les déposant à la Maison Communale Annexe de Gilly, Service du Permis d'environnement, Place Jules Destrée, 2^{ème} étage - exclusivement sur rendez-vous (071 86 39 29).

SOIT en les envoyant par courriel à permisenvironnement@charleroi.be

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Chapelle, le 17 novembre 2023.

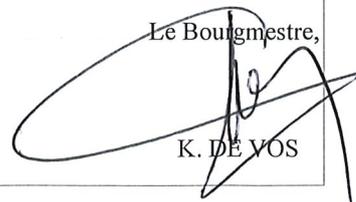
La Directrice générale,



E. ISKENDER



Le Bourgmestre,



K. DE VOS